

Circonscription de VESOUL 1
Isabelle Maurer, IEN

Téléphone : 03.84.78.63.54

Courriel : ce.ienvs.dsden70@ac-
besancon.fr

5, place Beauchamp-BP 419
70013 VESOUL Cedex

Note d'information n°1
Année scolaire 2018 - 2019

En espérant que les vacances d'été vous auront permis de vous reposer et de vous ressourcer, je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année scolaire.

Je souhaite la bienvenue aux personnels nouvellement affectés dans la circonscription.

J'ai une pensée toute particulière pour les jeunes professeurs stagiaires qui enseigneront pour la première année.

L'équipe se joint à moi pour souhaiter à chacune et chacun d'entre vous pleine réussite et satisfactions multiples dans l'exercice quotidien de vos responsabilités professionnelles. Nous vous assurons de notre écoute, de notre soutien et de notre aide dans l'élaboration et la réalisation de vos projets mais aussi dans la gestion de situations délicates. N'hésitez donc pas à nous contacter, nous répondrons à vos sollicitations le plus rapidement possible.

Nous vous rappelons que tout au long de l'année scolaire vous trouverez des informations utiles, un calendrier avec un rappel des dates des formations ainsi que des documents pédagogiques sur le site de la circonscription : vesoul1.circo70.ac-besancon.fr

Nom / prénom	Émargement	Nom / prénom	Émargement

Cette note d'information doit être communiquée à l'ensemble des personnels de l'école (membres des RASED, personnels de remplacement ...). Une fois lue, elle devra être archivée.

1. Priorités nationales et académiques

Dans le premier degré, la priorité donnée à une mobilisation pédagogique renforcée sur la maîtrise de la langue et des premiers éléments mathématiques est affirmée.

Le ministère nous invite à poursuivre notre action pour assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux de tous les élèves qui nous sont confiés (lire, écrire, compter et respecter autrui), en personnalisant les parcours de chacun. Les élèves les plus fragiles doivent être soutenus le plus précocement possible, dès la maternelle, et plus spécifiquement au cours de l'année de CP.

Dans le cadre des mesures « Pour bâtir l'école de la confiance », notre ministre s'est fixé comme objectif « 100% de réussite en CP ».

100% des classes de CP seront dédoublées à cette rentrée en éducation prioritaire.

Les premières observations montrent des résultats encourageants avec une amélioration des scores en lecture notamment en compréhension.

Conformément à sa demande, à la rentrée, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) met en place un dispositif d'évaluation des élèves en début de CP et en début de CE1.

L'objectif de ces évaluations nationales est de fournir aux enseignants des niveaux concernés des éléments objectifs, des points de repères fiables, standardisés, afin qu'ils organisent leur action pédagogique en fonction de la réalité de leur classe et qu'ils soutiennent au mieux tous les élèves dès le début de l'année.

Ces évaluations seront conduites entre le lundi 17 et le vendredi 28 septembre 2018. Les cahiers et guides pour les enseignants seront mis rapidement à votre disposition.

À partir du 24 septembre, la DEPP ouvrira un portail qui vous permettra de saisir les réponses et d'accéder aux résultats des élèves.

J'attire votre attention sur le fait que pour que chaque école ait accès sur le portail de saisie à l'ensemble des élèves inscrits, il est nécessaire que l'application ONDE soit correctement renseignée en amont.

La campagne de validation des effectifs dans ONDE par les directrices et les directeurs s'effectuera **du jeudi 20 septembre 2018 au lundi 24 septembre au plus tard.**

Les informations collectées via ONDE servent de données de pilotage. À ce titre de nouvelles données ont été introduites et doivent retenir notre attention au moment de la saisie :

- Les professions et catégories socio-professionnelles (PCS) : la connaissance des caractéristiques socio-économiques des élèves est un élément de contexte indispensable pour mieux lutter contre les déterminismes sociaux et permettre un accompagnement plus fin des équipes d'école.
- Les langues vivantes : l'initialisation par défaut « anglais » de la LV étudiée demande à être vérifiée et modifiée le cas échéant.
- L'information sur la personnalisation des parcours qui permet de repérer les élèves bénéficiant des « Ulis école ».

Je remercie d'avance les directrices et les directeurs d'école pour l'attention qu'ils porteront à la saisie de ces éléments.

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) évoluent et seront aussi l'occasion d'accompagner les élèves et de proposer des activités dédiées à la maîtrise de la langue et à

la lecture. Une note spécifique concernant la mise en œuvre des APC vous parviendra très prochainement.

D'autre part, le ministère a publié cet été au BOEN n°30 du 26 juillet 2018 (*arrêté du 17-7-2018 - J.O. du 21-7-2018*) des ajustements des programmes que je vous invite à consulter dès à présent. Vous retrouverez également ces documents sur le site de circonscription.

- Cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2),
http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/62/2/ensel169_annexe1_985622.pdf
- Cycle de consolidation (cycle 3),
http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/05/0/ensel169_annexe2V2_986050.pdf
- Programme d'EMC École-collège,
http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/73/4/ensel170_annexe_985734.pdf

Le projet d'école élaboré l'an dernier vous permettra de contextualiser les actions à mener pour accompagner vos élèves vers la réussite, mettre en œuvre les priorités nationales académiques et départementales en cohérence avec les priorités de votre secteur de collège.

D'autre part, le « plan mercredi » met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi.

Une attention sera portée pour articuler au mieux les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, notamment à travers les fiches action des projets d'école. L'équipe de circonscription se mobilisera pour vous accompagner dans ce sens.

2. Organisation et fonctionnement de la circonscription

Vous trouverez en annexe 1 le mémento de la circonscription réactualisé avec les noms, numéros de téléphone et adresses courriel de tous vos interlocuteurs.

- **Modalités d'échanges**

Entretiens

Les personnes qui souhaiteraient me rencontrer pour un problème particulier sont invitées à prendre rendez-vous directement auprès du secrétariat par téléphone ou par courriel : ce.ienvs.dsden70@ac-besancon.fr.

Les échanges

Ils sont maintenant généralisés par les boîtes électroniques des écoles et les boîtes individuelles que chacun se doit de relever régulièrement.

Pour que les échanges professionnels soient sécurisés, l'équipe de circonscription n'utilisera que votre boîte professionnelle (prenom.nom@ac-besancon.fr). Afin de recevoir régulièrement votre courrier, vous pouvez transférer les courriels qui vous arrivent sur cette boîte sur votre boîte personnelle si vous relevez celle-ci plus régulièrement.

La boîte courriel de l'école est réservée à l'usage de la directrice ou du directeur de l'école.

Courrier

Je vous rappelle qu'en ce qui concerne le fonctionnement de l'école, tout courrier administratif doit être transmis sous couvert du directeur d'école. Lorsqu'il est destiné à madame la directrice académique ou à un service de la direction académique, il sera envoyé sous couvert de l'IEN et donc adressé au secrétariat de la circonscription.

Sauf dans des cas particuliers et pour des raisons personnelles, il doit suivre la voie hiérarchique. Il convient donc de prendre les dispositions nécessaires pour respecter le cas échéant les délais impartis.

Rappel de la mise en page :

s/c du directeur de l'école
s/c de l'inspectrice de circonscription

3. Réunions de rentrée

- **Réunion des directeurs**

Cette année, la réunion de rentrée des directeurs aura lieu **le mercredi 05 septembre à 9h00 dans l'amphithéâtre du lycée Luxembourg.**

- **Réunion T1 et T2**

L'équipe de circonscription rencontrera les jeunes enseignants **le mardi 18 septembre à l'ESPE à 17h00.**

- **Réunion des enseignants nommés sur un dispositif « Plus de maîtres que de classes »**

L'équipe de circonscription rencontrera les enseignants nommés sur poste de PDMQDC **le mardi 11 septembre à 9 heures à l'ESPE.**

- **Réunion de l'équipe du RASED**

Je rencontrerai les membres du RASED de circonscription pour la première réunion de l'année **le vendredi 07 septembre à 9h00 à l'école de Villersexel.**

- **Conseils école-collège – conseils de cycle 3**

Les commissions de liaison font désormais partie des conseils de cycle 3.

Les dates des différents conseils seront fixées en concertation avec les principaux de collège et les enseignants au cours du premier conseil école-collège.

Un courrier vous précisera prochainement la date du premier conseil école-collège de votre secteur.

4. Quelques rappels réglementaires

- **Les élections des parents d'élèves**

Pour l'année scolaire 2018-2019, les élections des représentants des parents d'élèves se dérouleront **le vendredi 12 octobre 2018 ou le samedi 13 octobre 2018**

Le bureau des élections, présidé par le directeur d'école, choisit le jour du scrutin entre ces deux dates, assure l'organisation des élections et veille à leur bon déroulement.

L'amplitude d'ouverture des bureaux de vote est de quatre heures minimum. Les horaires du scrutin doivent intégrer soit une heure d'entrée, soit une heure de sortie des élèves.

Le vote par correspondance permet d'éviter les contraintes liées à un déplacement jusqu'au bureau de vote tout en présentant les garanties de confidentialité requises.

Dès la rentrée scolaire, il est important d'expliciter le déroulement et l'enjeu des élections.

Chacun des parents, dès lors qu'il détient l'autorité parentale, est électeur.

- **Les remplacements et les absences**

Pour faciliter une bonne gestion des remplacements, vous veillerez à **signaler le plus tôt possible au directeur et au secrétariat de la circonscription votre absence**. Les secrétaires sont présentes dès 7h50.

En classe isolée, vous informerez également le maire de la commune.

Le remplacement dans les écoles se fera en fonction des disponibilités et des priorités suivantes : les écoles à classe unique et les écoles de petite structure seront prioritaires.

En cas de non remplacement et quel que soit le motif d'absence, les élèves doivent pouvoir être accueillis et répartis dans les autres classes.

Je vous remercie, dès que cela vous est possible, de préciser au secrétariat la durée du congé ou la date de reprise de fonction.

Vous trouverez les formulaires d'autorisation d'absences sur le site de la DSDEN : circo70, rubrique Vie professionnelle - Documents administratifs.

Lien : http://circo70.ac-besancon.fr/category/vie_prof/docs_admin/

- **Les obligations de service des enseignants au-delà des 24 heures hebdomadaires face aux élèves.** *Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré*

Les personnels enseignants du premier degré sont tenus d'assurer, sur l'ensemble de l'année scolaire :

- un service d'enseignement de vingt-quatre heures hebdomadaires ;
- cent huit heures annuelles, soit trois heures hebdomadaires en moyenne annuelle.

Les cent huit heures sont réparties de la manière suivante :

- trente-six heures consacrées à des activités pédagogiques complémentaires (APC) organisées dans le projet d'école (*voir note d'information°2*) ;
- quarante-huit heures consacrées aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés ;
- dix-huit heures consacrées à des actions de formation continue, pour au moins la moitié d'entre elles, et à de l'animation pédagogique (*voir note d'information°3*) ;
- six heures de participation aux conseils d'école obligatoires.

Pour les enseignants exerçant à temps partiel, la participation aux réunions est à définir précisément au prorata du temps travaillé. Les réunions portant sur l'organisation des APC, le suivi des élèves et les décisions d'orientation sont à privilégier.

Les enseignants de CM1 et CM2 concernés par les échanges École-collège dans le cadre du cycle 3 (conseils école-collège, conseils de cycle...) réserveront des heures dans leur calendrier prévisionnel :

- deux conseils école-collège pour les enseignants concernés (2X 2 heures) ;
- deux réunions pour le suivi des élèves pour les enseignants de CM2 (2X 2 heures), une en début d'année et une en fin d'année. Ces réunions entrent dans le cadre du conseil de cycle 3 et viennent en remplacement des commissions de liaison ;

- deux réunions de concertation pour les enseignants de cycle 3, CM1 et CM2, (2X 2 heures) dédiées à la réflexion sur la continuité des apprentissages tout au long du cycle : élaboration de progressions-programmations, réflexion autour des outils et de l'évaluation.

À ces heures s'ajoutent la journée de solidarité et la deuxième journée de prérentrée. Ces heures seront organisées comme suit :

- la deuxième journée de prérentrée sera consacrée au contenu et aux modalités d'organisation des APC ;
- La journée de solidarité permettra de finaliser les fiches-actions du projet d'école 2018-2021.

- **Loi informatique et liberté : droit à l'image – captation sonore**

Vous veillerez à demander une autorisation parentale pour tout enregistrement de l'image ou de la voix des élèves.

Cette autorisation doit être renouvelée pour chaque activité pédagogique.

Vous trouverez les exemples d'autorisation sur le site internet responsable : eduscol.education.fr/internet-responsable/ressources/boite-a-outils.html

- **PPMS – DUER**

Le PPMS et le DUER doivent être réactualisés chaque année.

Monsieur CAPIOMONT et madame LOUIS seront vos interlocuteurs pour vous accompagner dans ces mises à jour.

5. Le plan de formation de circonscription

Une note d'information consacrée à la formation vous sera envoyée prochainement afin que vous soyez en mesure de planifier votre année scolaire.

Les temps de formation font partie de l'obligation de service des enseignants. Toute absence doit donc faire l'objet d'une autorisation.

Comme l'an dernier, une inscription individuelle sur GAIA sera mise en place pour **toutes** les animations pédagogiques.

6. Les actions nationales, académiques ou départementales

Un tableau joint en annexe 5 vous permettra d'identifier les actions dans lesquelles vous pourrez vous inscrire en fonction des différentes périodes de l'année.

7. Calendrier scolaire 2018-2019

Je vous rappelle que désormais l'académie de Besançon fait partie de la zone A. Le pont de l'Ascension aura lieu du 29 mai au 03 juin 2019.

- **Vacances scolaires**

- Toussaint : du samedi 20 octobre 2018 au lundi 05 novembre 2018 (date de reprise des cours).
- Noël : du samedi 22 décembre 2018 au lundi 07 janvier 2019
- Hiver : du samedi 16 février au lundi 04 mars 2019
- Printemps : du samedi 13 avril 2018 au lundi 29 avril 2019
- Été : samedi 06 juillet 2019

8. Enquête et imprimés de rentrée

Je remercie les directeurs de bien vouloir renseigner les différents documents. Les imprimés sont à retourner à l'IEN en version numérique au secrétariat de circonscription **pour le 21 septembre 2018**.

La fiche école envoyée par madame Clausse-Coquibus est quant à elle à retourner au secrétariat **au plus tard pour le lundi 03 septembre 2018**. Je vous remercie de mettre madame Coquibus en copie de cet envoi.

L'organisation des APC doit être obligatoirement soumise à l'avis de l'IEN.

Dans ce cadre, il convient de ne pas débiter les séances avant le retour de la fiche validée (fiche à renvoyer pour le 17 septembre au plus tard).

La fiche de liaison pour les remplaçants est à insérer dans le registre d'appel de chaque classe afin de permettre une prise en main du groupe rapide et efficace. Ce document est interne à la circonscription. Il doit être renseigné par le maître de la classe et laissé à disposition dans le cahier d'appel. Il permettra, dans le cadre d'un éventuel remplacement, d'avoir une vision synthétique de la classe et tous les éléments pour être opérationnel rapidement.

9. Les malles pédagogiques

Des malles pédagogiques en littérature et sciences ainsi que du matériel EPS sont disponibles en prêt. Le calendrier et les modalités sont consultables sur le site de la circonscription. Vous trouverez en annexe le descriptif du contenu des malles.

Bonne rentrée à tous !

L'inspectrice de l'Éducation nationale



Isabelle Maurer

En fichiers joints :

- *Mémento de la circonscription (Annexe 1)*
- *Fiche renseignements élèves et personnels autres que les enseignants (Annexe 2)*
- *Fiche de liaison pour les remplaçants à insérer dans le cahier d'appel (Annexe 3)*
- *Descriptif des malles (Annexe 4)*
- *Tableau des actions (Annexe 5)*